AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1654
FR0000054132-FS0794

13 juillet 2016

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7-1 du code de commerce)

DELFINGEN INDUSTRY

(Alternext)

1. Par courrier reçu le 13 juillet 2016, la société anonyme Amiral Gestion[1] (103, rue de Grenelle, 75007 Paris), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi, en hausse le 18 février 2015, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5% du capital de la société DELFINGEN INDUSTRY[2] et détenir, à cette date, 157 751 actions représentant autant de droits de vote, soit 6,45% du capital et 4,70% des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions DELFINGEN INDUSTRY sur le marché.

2. Par le même courrier, la société anonyme Amiral Gestion[1] (103, rue de Grenelle, 75007 Paris), a déclaré avoir franchi, en baisse, le 8 juillet 2016,pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5% du capital de la société DELFINGEN INDUSTRY et détenir 120 775 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et 3,01% des droits de vote de cette société.[4]

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DELFINGEN INDUSTRY sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Société transférée sur Alternext le 19 septembre 2013.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 443 944 actions représentant 3 356 334 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général
[4] Sur la base d'un capital composé de 2 443 944 actions représentant 4 008 513 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.